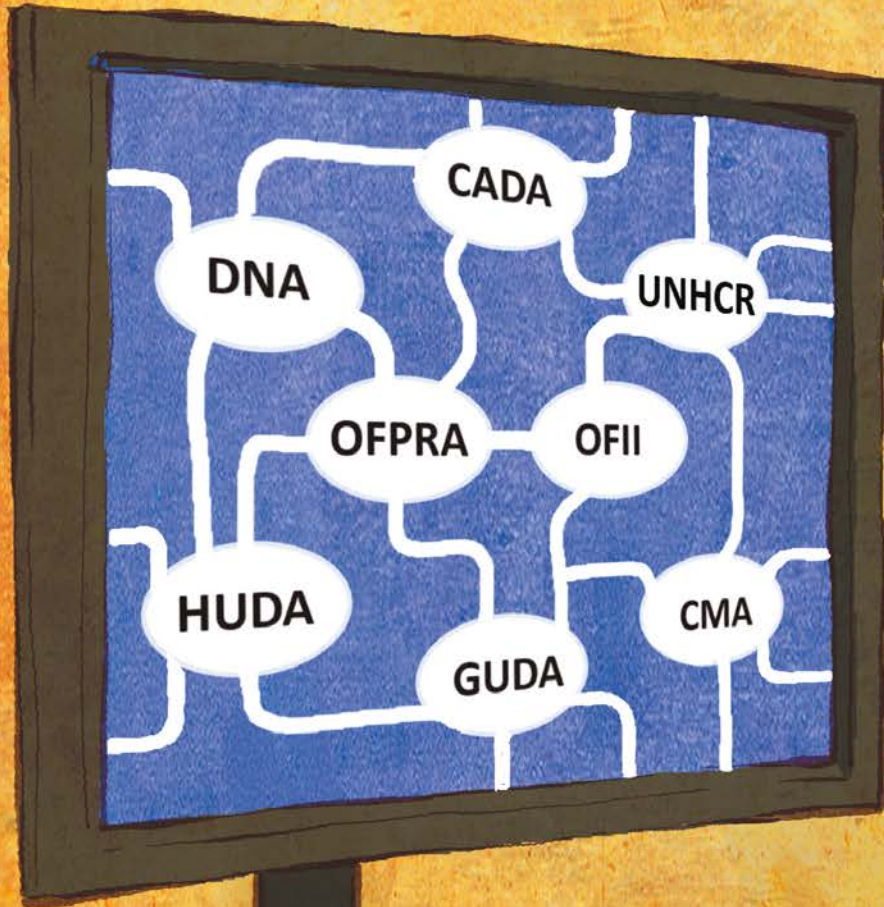


mémoires



DOSSIER

(Des)accueil(s)

CENTRE
PRIMO LEVI
VIVRE APRÈS
LA TORTURE

REVUE D'INFORMATION

N° 86
OCTOBRE 2023

prix : 8 €

Édito

LA FORCE DE L'ACCUEIL

L'accueil est une discipline de haut niveau. Il faut de la force pour accueillir, il faut s'aimer soi-même, aimer son pays, il ne faut pas avoir peur, il faut des connaissances, des savoir-faire.

Le geste peut être spontané, humain, généreux, politique ; il est souvent le fait de personnes elles-mêmes très démunies, il n'en est pas moins un geste rare et de très grande ampleur.

Le droit d'asile, la tradition d'accueil, la fraternité sont gravés au plus haut de nos frontons républicains précisément parce que cela ne va pas de soi et que derrière ces mots il y a des gestes hauts et forts.

Il faut beaucoup de force aussi pour s'exiler, une vitalité exceptionnelle, du courage pour partir et survivre sur des routes et des mers de plus en plus dangereuses.

L'accueil, c'est le courage qui parle au courage et cette rencontre ne peut que vivifier et bonifier la société tout entière.

L'exil révèle les forces et les faiblesses de nos sociétés, les ouverts et les repliés, les braves et ceux qui ont peur.

La peur ici ne naît pas du danger, elle naît de l'ignorance et de la manipulation de politiciens sans scrupules, c'est une peur qui fantasmait le danger, et qui met en danger des millions de personnes.

Les près de 30 000 morts et disparus en Méditerranée depuis 2014, pour ne parler que d'eux, ne sont pas uniquement victimes de la guerre et de la misère qu'ils ont fuies, ils sont aussi les victimes de l'ignorance et de la peur des populations européennes.

L'exil c'est l'histoire elle-même, c'est le mouvement et c'est donc la vie

Face à la peur, il faut dire d'abord que le peuple de ceux qui marchent est un sixième continent, un continent à la dérive, habité par tous ceux qui partent et qui vont où ils peuvent, contingent éternel des personnes en exil, qui n'ont pour seul bagage que leur courage et leur envie de vivre.

Pas plus que l'Asie ou l'Europe ce continent ne disparaîtra de la mappemonde.

Penser qu'un politicien, petit homme et gros micro, pourrait faire disparaître un continent entier par l'opération du Saint-Esprit relève d'une absurdité qui, confrontée au réel, ne peut engendrer que de la frustration, de la colère et de la peur.

Il nous appartient à nous tous qui sommes engagés pour un accueil digne des personnes exilées de regarder cette peur en face, de la comprendre et de faire notre possible pour sensibiliser le plus grand nombre à cette idée que l'exil n'est pas une conjoncture ni un accident de l'histoire, l'exil c'est l'histoire elle-même, c'est le mouvement et c'est donc la vie. Il nous revient de témoigner que l'histoire peut être belle si chacun s'élève dans les hautes sphères de la bonne intelligence, de l'ouverture et de l'accueil.

Là où l'air est plus pur.

Antoine Ricard,
président du Centre Primo Levi

Centre Primo Levi

107, avenue Parmentier
75011 Paris
www.primolevi.org

Directeur de la publication :
Antoine Ricard

Rédactrice en chef : Marie Daniès

Comité de rédaction :
Sibel Agrali, Hélène Bonvalot,
Hélène Desforges,
Maxime Guimberteau,
Aurélia Malhou et Jacky Roptin

Ont participé à ce numéro :
Émilie Abed, Hayate Bibaoui,
Déborah Caetano, Dimitra Kolonia,
Clara Simay et Audrey Vassalli

Relecture : Isabelle Bardet

**Les œuvres illustrant ce numéro
sont de :** Jean-Christophe Lie

Conception/réalisation :
ad vitam | advitam.paris | 01 53 17 30 40
Imprimeur : Imprimerie Jean-Bernard
ZA Ravennes les Francs
Rue d'Amsterdam - 59910 Bondues
Dépôt légal : Octobre 2023
ISSN 1763-5985
Revue d'information -
3 numéros par an

Tous les noms mentionnés dans
ce numéro ont été modifiés afin
de garantir l'anonymat.

Sommaire



DOSSIER

(Des)accueil(s)

p. 5

Quel accueil pour les personnes exilées ?

Par Hélène Bonvalot

p. 8

Le coût colossal du non-accueil

Par Maxime Guimberteau

p. 10

La fabrique des déboutés

Par Aurélia Malhou

p. 12

Être exilé en France : la fin du choix

Entretien avec Émilie Abed et Hayate Bibaoui

p. 14

Accueillir, pour quoi faire ?

Entretien avec Déborah Caetano et Dimitra Kolonia

p. 17

L'hospitalité citoyenne : bien plus qu'un hébergement

Par Audrey Vassalli

ENFANTS & FAMILLES

p. 18

Le clinicien dans l'accueil de la parole des MNA

Par Jacky Roptin

REGARDS

p. 20

Séquencer l'espace et le temps pour que les personnes se sentent accueillies

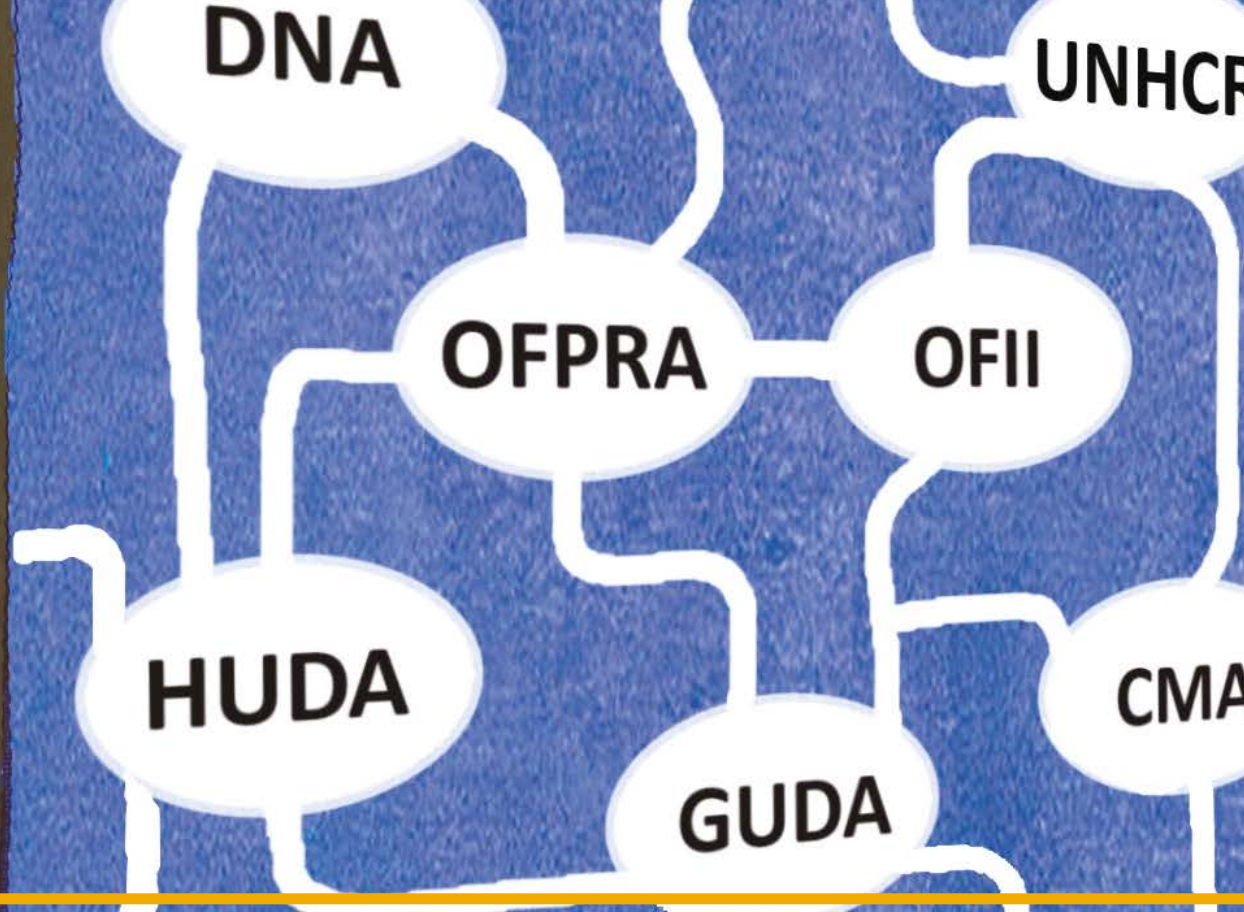
Entretien avec Clara Simay

BILLET D'HUMEUR

p. 22

Des-accueil

Par Hélène Desforges



(Des)accueil(s)

Quel accueil!? Plus de 10 ans après notre premier numéro sur cette thématique, les constats empirent sur le plan clinique. Nos patients, victimes de torture et de violence politique, sont de plus en plus nombreux à être tourmentés par la précarité matérielle dans laquelle la politique d'accueil les plonge. Les inquiétudes, voire angoisses, envahissent les différents espaces de parole du Centre Primo Levi, rendant les professionnels témoins d'un accueil en déclin. Il existe donc un effet de cette politique sur la santé psychique des personnes concernées. Comment prendre soin et soutenir dans le contexte actuel?

Au départ, à la sortie de la deuxième guerre mondiale,

l'accueil des réfugiés politiques était une volonté forte de notre pays. Inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946, affiché au niveau international par la signature de la Convention de Genève de 1951, le droit d'asile était un droit inaliénable, qui prévalait sur les priorités et sensibilités gouvernementales. Depuis, nous assistons à une dégradation continue de ses conditions de mise en œuvre, qui, sous l'intention affichée de simplifier les procédures et de réduire les délais, vise à sélectionner de plus en plus celles et ceux qui pourront bénéficier d'une protection internationale.

Si nous prenons les diverses conséquences de ces réformes, nous pouvons nous rendre

compte – rapports publics à l'appui – que les personnes exilées sont de plus en plus livrées à elles-mêmes lorsqu'elles arrivent sur notre territoire. Sans connaissance de la langue française et des démarches à réaliser, il sera difficile pour elles d'être reconnues réfugiées, ne pouvant élaborer un récit répondant aux attendus de la procédure d'asile. Avec le dispositif actuel, toutes les personnes ne pourront pas bénéficier d'un hébergement – faute de places suffisantes –, et donc, de l'accompagnement d'un travailleur social pour les soutenir dans leurs démarches. Mais se retrouver à la rue, perdu géographiquement et psychologiquement, parfois avec ses enfants, n'est pas la seule circonstance à avoir un effet psychique. En effet, celles et ceux qui parviennent à être

hébergés ne pourront pas prendre place dans notre société tant qu'ils ne seront pas reconnus en tant que réfugiés – et encore. Sans travail, sans ressources financières, dans l'attente d'un statut protecteur ouvrant droit au séjour, les personnes se retrouvent dans une position passive, où toute demande d'amélioration est annulée, balayée. Il n'est pas possible d'avoir une autre chambre sans puces de lit, il n'est pas possible d'aller chez le coiffeur, de visiter un musée, de cuisiner pour son enfant.

Faute de places en centre d'accueil ou en hébergement d'urgence, ce sont donc les citoyens qui se mobilisent. Venant pallier la carence de l'État, les habitants se mettent à proposer un canapé, une chambre, prenant alors une responsabilité à laquelle ils ne sont pas toujours préparés,

Quel accueil pour les personnes exilées ?

Par Hélène Bonvalot

Selon l'Académie française, le verbe « accueillir » peut être interprété comme le fait d'« aller au-devant de quelqu'un à son arrivée ».

En cela, il revêt une acception positive, face à une personne attendue dont la présence est souhaitée. Dans ce contexte, l'objectif général de maîtrise de l'immigration qui, comme le rappelle la Cour des comptes¹, est au cœur des huit – et bientôt neuf – lois qui se sont succédé depuis le début des années 2000, revêt une tonalité dissonante. Cet enjeu de maîtrise est clairement énoncé dans l'intitulé de la loi du 10 septembre 2018 :

Pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, ou du projet de loi introduit fin 2022 : *Pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration*.

Et pourtant, la Cour des comptes souligne elle-même que « ce terme de “maîtrise” entretient un malentendu quant à la capacité des pouvoirs publics à limiter l'immigration [car] seule la moitié des premiers titres de séjours accordés [...] procède d'une décision entièrement maîtrisée par les autorités publiques, l'autre moitié étant la contrepartie de droits individuels protégés par la Constitution et l'ordre juridique international, que l'État ne peut ni prévoir, ni restreindre² ».

Au premier rang de ces droits individuels, se situe le droit d'asile qui est inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946 et a été officialisé au niveau international par la Convention de Genève relative au statut des réfugiés en 1951.

De par cette obligation, le droit d'asile fait partie, selon les termes du Conseil d'État, de « l'identité constitutionnelle de la France ». Bien que juridiquement engagé, le pays des droits de l'homme reste cependant en retrait dans l'accueil des demandeurs d'asile. Si la France constitue le deuxième pays d'accueil de la demande d'asile au niveau de l'Union européenne en 2022³, elle se situe loin derrière certains voisins au regard de sa population totale. Avec 131 000 demandes de protection introduites auprès de l'Ofpra en 2022 pour une population totale de 68 millions d'habitants (Insee), la France se place au 20^e rang européen.

Ces chiffres sont plus largement à mettre en regard avec le nombre de réfugiés dans le monde.

À fin 2022, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) dénombreait 108,4 millions de personnes déplacées de force dans le monde, en raison de persécutions, conflits ou violations des droits de l'homme,

pris dans un désir d'aider. L'accueil bascule alors d'une proposition matérielle à un lien humain, qui n'est pas sans conséquences pour celles et ceux qui hébergent.

À trop penser en termes de dispositifs d'accueil des demandeurs d'asile, nous en venons à oublier les valeurs qui ont construit ce droit fondamental qu'est le droit d'asile. Comment favoriser le désir de rencontrer un autre, étranger-r ? Au Centre Primo Levi, nous cherchons à accueillir au quotidien, de manière singulière. Il s'agit d'offrir un espace contenant où toute parole pourra être énoncée librement, et ceci jusqu'à ce que chacune et chacun puisse accueillir à sa manière les différentes épreuves de sa vie.

Marie Daniès,
rédactrice en chef

parmi lesquelles seulement un tiers avait franchi une frontière⁴. Et, parmi ces dernières, plus de 70 % avaient trouvé refuge dans un pays voisin, principalement des pays à revenu faible ou intermédiaire. En 2021, les pays à revenu élevé n'hébergeaient que 16 % des personnes ayant fui la violence. Ce chiffre a cependant été revu à la hausse en 2022 (24 %), en raison de l'accueil par les pays européens de 8 millions de réfugiés ukrainiens⁵.

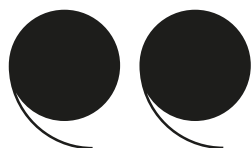
Ces données font ressortir que les personnes qui fuient la violence au péril de leur vie, loin de rechercher un supposé eldorado européen, se déplacent en premier lieu dans leur pays d'origine ou vers un pays frontalier. Le parcours migratoire vers l'Europe, de plus en plus dangereux et accidenté, n'est envisagé qu'en dernier recours. Les personnes qui arrivent jusqu'aux frontières européennes ont donc survécu à de nombreux périls. Si elles ont fait preuve d'une exceptionnelle force de vie pour parvenir jusqu'à nous, leur parcours n'en est pas pour autant terminé. En 2020, un collège de praticiens du droit des étrangers composé de hauts fonctionnaires, universitaires,

chefs d'entreprise, dirigeants associatifs et syndicaux, dénonçait « la tentation récurrente des autorités politiques et administratives de recourir à des stratégies de dissuasion privilégiant la précarité plutôt que l'établissement de droits pérennes⁶ ». Ce même collectif faisait état d'« un nombre important et croissant de situations de "non droit" », notamment des difficultés d'accès à la procédure d'asile ou aux conditions matérielles d'accueil, et soulignait « la situation des dizaines de milliers de demandeurs d'asile qui tardent à être pris en charge, et dont entre la moitié et un tiers ne seront pas hébergés ». Dans ce contexte, la « volonté plus ou moins consciente de compliquer le parcours des étrangers pour tenter de les dissuader de se rendre en France » apparaît hautement « problématique », en raison de ses effets pour l'ensemble des acteurs concernés, du fait d'une dégradation des conditions de travail dans les guichets uniques et lieux d'hébergement et d'un malaise diffus parmi les professionnels qui accompagnent les demandeurs d'asile. Cet accueil dégradé apparaît également problématique si l'on considère son « coût budgétaire [...] alors même que

la gestion de l'urgence [...] et la multiplication des demandeurs à la rue sont finalement toujours les plus coûteux ».

Soucieuse de la bonne utilisation des fonds publics, la Cour des comptes souligne elle-même le caractère insuffisant des conditions matérielles d'accueil en matière d'hébergement. Malgré les efforts entrepris depuis plusieurs années pour augmenter les capacités du Dispositif national d'accueil (DNA), la proportion de demandeurs d'asile bénéficiant d'un hébergement reste insuffisante. Selon l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), la capacité du DNA pour les demandeurs d'asile était d'environ 100 000 places en 2022, parmi lesquelles 43 000 en Centre d'accueil pour demandeur d'asile (CADA), les autres places relevant de dispositifs temporaires présentant un niveau d'accompagnement très limité. Les personnes n'ayant pas accès à l'hébergement pâtissent cruellement d'un manque de soutien dans leur procédure de demande d'asile, ainsi que pour l'accès à des soins et services adaptés à leur situation. Comment, dès lors, envisager la prise en charge des effets cumulés des violences vécues dans le pays d'origine et durant le parcours migratoire, qui tendent à s'aggraver du fait de conditions de vie précaires et de la complexité des démarches administratives ?

La transformation numérique apparaît comme une réponse possible, voire nécessaire, pour simplifier l'accès aux droits face à « la complexité des normes, leur prolifération, la multiplication des textes interprétatifs, l'inefficacité des certaines procédures », avec toutefois la nécessité de veiller à sa « juste place [...] dans des métiers des étrangers où le contact humain est indispensable à la dignité et à l'efficacité de l'action⁷ ». Le Défenseur des droits fait part des risques que l'accélération de la transformation numérique de l'administration, comporte pour « celles et ceux qui ne sont pas rompus au maniement de l'outil informatique,



Les personnes n'ayant pas accès à l'hébergement pâtissent cruellement d'un manque de soutien dans leur procédure de demande d'asile, ainsi que pour l'accès à des soins et services adaptés à leur situation



qui n'ont pas accès à un équipement adéquat, qui ne disposent pas d'un accès au haut débit, qui ne peuvent maîtriser seuls la complexité des procédures ou du langage administratif⁸ ».

Cette situation est particulièrement prégnante pour les ressortissants de pays tiers de l'Union européenne qui sont « *de facto* les usagers les plus durement mis à l'épreuve », du fait de l'absence d'alternative à la dématérialisation des procédures administratives, avec « un grand nombre de dysfonctionnements structurels, entraînant d'importantes ruptures de droits pour les personnes concernées ». Qu'il s'agisse des modules de prise de rendez-vous saturés, de la généralisation quasi-systématique du recours contentieux pour accéder au guichet préfectoral ou du défaut d'harmonisation des services en ligne d'un département à l'autre, cette évolution fait « peser une charge considérable sur les travailleurs sociaux et les associations qui accompagnent les personnes dans leurs démarches ».

Relais de mise en œuvre des politiques publiques dans le champ de l'intégration des personnes étrangères primo-arrivantes, le secteur associatif tend de plus en plus à se substituer à l'administration dans un contexte où l'accueil physique devient l'exception

Le secteur associatif tend de plus en plus à se substituer à l'administration dans un contexte où l'accueil physique devient l'exception et la dématérialisation la règle

et la dématérialisation la règle. Toutefois, son intervention dépasse largement la seule médiation entre des usagers et des services difficiles d'accès et requiert d'être largement soutenue par les pouvoirs publics. L'accompagnement des demandeurs d'asile ne peut se résumer à une simple démarche administrative. Il concerne des vécus humains effractés par la violence et la négation, confrontés à l'incertitude, la précarité, voire à la rue, qui tendent à aggraver la perte de repères et la désobjectivation inhérente à la violence intentionnelle. Outre une nécessaire protection juridique, le mieux-être de ces personnes repose sur l'accès aux soins, le rétablissement de la relation à l'autre, la réhabilitation de leur être au plus intime d'elles-mêmes, une présence continue et inconditionnelle pour progressivement dépasser les effets du traumatisme.

Rétablir un véritable accueil requiert de revenir aux fondements juridiques et aux valeurs fondatrices de notre pays, en proposant à chacun et chacune un hébergement digne, un accompagnement adapté et un accès facilité aux démarches administratives. L'enjeu est de révéler « ce que notre pays compte d'enthousiasmes à accueillir⁹ », à l'image de la forte mobilisation citoyenne suite au déclenchement de la guerre en Ukraine. Tirons-en collectivement des enseignements pour réserver le meilleur accueil à celles et ceux qui fuient la violence au péril de leur vie.

Hélène Bonvalot, directrice générale du Centre Primo Levi

1. Cour des comptes, *L'Entrée, le Séjour et le Premier Accueil des personnes étrangères*, Rapport public thématique, avril 2020.
2. Cour des comptes, *Synthèse du Rapport public thématique*, avril 2020, p. 9.
3. Collège de praticiens du droit des étrangers, *ibidem*.
4. UNHCR, *Aperçu statistique*, juin 2023.
5. UNHCR, *Global Trends 2022*.
6. Collège de praticiens du droit des étrangers, *Pour des politiques migratoires conformes à toutes les exigences de la République. Faire reculer les situations de non-droit*, 21 janvier 2020.
7. *ibidem*.
8. Défenseur des droits, *Dématérialisation des services publics : trois ans après, où en est-on ?*, février 2022.
9. Collège de praticiens du droit des étrangers, *ibidem*.

Le coût colossal du non-accueil

Par Maxime Guimberteau

À chaque pays européen son mur, ses fils barbelés, son arsenal de drones, ses canons sonores ou ses caméras thermiques. Comme l'empereur Hadrien il y a 1 900 ans, les pays européens semblent à l'extérieur comme à l'intérieur se préparer à l'invasion, dans des proportions bien plus importantes. Une politique répressive au coût social finalement immense.

En 2022, l'Union européenne (UE) comptait plus de 2 000 kilomètres de barrières et murs frontaliers, contre à peine plus de 300 kilomètres en 2014¹. Les coûts de ces constructions sont faramineux : 350 millions d'euros pour la Pologne, 800 millions pour la Hongrie, 63 millions d'euros pour la Grèce, 46 millions d'euros pour la Bulgarie. En plus de ces milliers de kilomètres de mur, l'UE dispose de l'agence Frontex, son bras « armé », dont le rôle est très critiqué. Human Rights Watch avait ainsi documenté l'utilisation de la surveillance aérienne par l'agence européenne en Libye : « Des avions et un drone affrétés par Frontex [...] opérés par des sociétés privées, transmettent des flux vidéo et d'autres informations à un centre de coordination au siège de Frontex à Varsovie, où des décisions opérationnelles sont prises sur quand et qui alerter à propos des embarcations de migrants. En alertant les autorités libyennes sur des embarcations transportant des migrants, sachant que ces migrants seront renvoyés vers des traitements atroces, et malgré d'autres options, Frontex se rend complice de ces abus. » Il s'agit pourtant de l'agence européenne la mieux financée et elle continue de l'être. Entre 2021-2027, elle aura bénéficié de 5,8 milliards d'euros.

Elle devrait bénéficier, à l'horizon 2027, d'un contingent disponible de plus de 10 000 agents pour un budget de 900 millions d'euros. Car un des enjeux majeurs, pour l'Union européenne, est maintenant l'externalisation des frontières.

Selon un rapport du CCFD-Terre solidaire² : « Si les financements sont un puissant levier de la politique européenne d'externalisation, leur traçabilité est pour le moins complexe [...] Les fonds alloués à cette politique sont multiples et imbriqués dans différentes lignes budgétaires qui peuvent poursuivre des objectifs divers, évoluant en fonction du contexte politique. Le think tank Overseas Development Institute calculait qu'entre 2014 et 2016, l'UE y avait engagé 15,3 milliards d'euros pour les prochaines années ». Un certain nombre de financements sont tout de même identifiables à travers le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique créé en 2015. Le Monde diplomatique³ soulignait à son sujet que « ce programme vise essentiellement à encourager un contrôle plus strict des mouvements de population entre les pays africains et à financer les opérations d'arrestation de migrants ». Entre 2017 et 2023,

la contribution du Fonds fiduciaire aux efforts libyens de répression à l'encontre des migrants s'est ainsi élevée à près de 450 millions d'euros. Après la Libye, l'attention de l'UE se porte maintenant, de manière très insistante, sur la Tunisie. Un soutien comprenant un prêt de 900 millions d'euros, une aide budgétaire de 150 millions d'euros et 105 millions d'euros pour la gestion de la migration a été promis pour 2023.

Derrière le mur d'Hadrien

Pour celle ou celui qui arrive à échapper aux gardes-frontières, aux barbelés, aux drones, aux caméras thermiques et aux systèmes d'alarme, qu'en est-il derrière le mur d'Hadrien, derrière la forteresse, en France ? Là aussi, l'approche répressive tend à dominer, mais il n'en a pas été toujours ainsi. Après la Seconde Guerre mondiale, la politique d'immigration était partagée entre le ministère des Affaires étrangères, le ministère des Affaires sociales et le ministère de l'Intérieur. Progressivement, l'immigration et l'asile basculent entre les mains du ministère de l'Intérieur. À partir de 2013, il concentre l'ensemble des pouvoirs sur les questions d'immigration et d'asile. C'est un véritable tournant, Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur, déclarant la même année : « Nous tenterons toujours de faire un maximum d'éloignements », dans la continuité de la politique de Nicolas Sarkozy qui fera gonfler le budget annuel du ministère de l'Intérieur pour la rétention et la reconduite à la frontière, et passera alors à 500 millions d'euros.

Un chiffre dévoilé par la Plateforme des soutiens aux migrant.es⁴ illustre aussi cette prodigalité financière : depuis 1998, 1,28 milliard d'euros ont été dépensés afin d'empêcher les personnes exilées de franchir la Manche. Environ 160 millions d'euros par an sont dépensés pour dissuader leur présence et évacuer les camps à Calais et sur le littoral

Un des enjeux majeurs, pour l'Union européenne, est maintenant l'externalisation des frontières

de la Manche et de la mer du Nord nous apprend également un rapport de l'Assemblée nationale⁵, qui regrette, par ailleurs, sur ce sujet « *l'absence de données fines transmises par certains opérateurs sur les exercices budgétaires antérieurs* ». Or, 120 millions d'euros, rappellent les auteurs, est une somme équivalente à « *un an de dépenses publiques en faveur de l'intégration professionnelle des réfugiés* ». Au niveau national, l'Assemblée nationale s'est intéressée au coût des mesures d'expulsion⁶ : « *Les rapporteurs estiment le coût global de la politique d'éloignement forcé des étrangers en situation irrégulière à 468,45 M€ en 2018 et le coût moyen d'un éloignement forcé aux environs de 14 000 € en métropole et en outre-mer.* » Une politique d'éloignement que la crise sanitaire liée au Covid a ralentie, mais qui retrouve ses niveaux d'antan. En 2022, les expulsions d'étrangers ont augmenté de 15 %, avec 15 396 éloignements réalisés⁷. Préalable à l'éloignement, l'enfermement dans les Centres de rétention administrative (CRA) tourne à plein régime. « *Depuis de nombreuses années* », soulignent plusieurs associations dont la Cimade et France Terre d'Asile⁸, « *la France est l'État de l'Union européenne délivrant le plus de mesures d'éloignement vers des pays tiers, dépassant les 100 000 OQTF [obligation de quitter le territoire français] par an depuis 2018, hors outre-mer [...] La nécessité de l'enfermement dans les centres de rétention doit être questionnée, car la majorité des personnes privées de liberté le sont sans qu'un éloignement effectif puisse être réalisé.* »

Une logique qui nourrit la violence qu'elle prétend combattre

Un enfermement discuté et cher, car il faut des centaines de fonctionnaires, policiers, juges, médecins, entreprises de restauration, de propreté, pour faire (mal) fonctionner le système, les dépenses liées au maintien en zone d'attente ou en rétention s'établissant à 156,09 millions d'euros en 2022 (en hausse de 15 %) ⁹. Des lieux d'enfermement dénoncés récemment par la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté¹⁰ qui décrit des endroits « *inadaptés ou sous-dimensionnés,*

anxiogènes, dégradés et mal entretenus », estimant qu'« *une telle logique ne peut que nourrir la violence qu'elle prétend combattre – qui serait bien plus efficacement prévenue par la réduction du nombre de retenus et de leur durée d'enfermement* ». Un avis qui touche le cœur du problème : quelle est vraiment l'efficacité de ce système répressif, de ce non accueil, et des dizaines de millions d'euros qui y sont chaque année investis ? Les associations qui travaillent au quotidien avec les personnes exilées le disent depuis très longtemps : un accueil digne, humain et adapté est plus efficace, ou, si nous adoptons une vision économique de la question, coûte moins cher à la société française. Cela se vérifie au niveau des besoins en interprétariat. Une grande partie des personnes exilées en France ne parlent pas suffisamment le français pour bénéficier d'un suivi médical de qualité sans avoir recours à un interprète. En 2022, c'était le cas de 60 % des patients du Centre Primo Levi. Cette nécessité a été largement négligée dans les politiques publiques. Au-delà du respect de la dignité des personnes à comprendre ce qui leur est expliqué, l'impact bénéfique de l'interprétariat a été prouvé¹¹ : les personnes s'auto-médicamentent moins, recourent moins aux soins inutiles et on observe moins de complications de maladie. De plus, lorsqu'ils peuvent communiquer avec leurs patients, les professionnels de santé prescrivent moins d'exams complémentaires et n'allongent pas les durées d'hospitalisation. C'est un investissement sur l'avenir, comme l'est le maintien de l'Aide médicale d'État¹². L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS)¹³ le dit : « *Refuser à une partie de la population un suivi médical standard conduirait à favoriser le développement de maladies graves et/ou de résistances aux traitements, mettant en danger la santé de tous et compromettant ainsi l'efficacité générale de la politique de santé publique [...]. Ne pas assurer un accès aux soins primaires à des personnes, particulièrement celles en situation de précarité cumulant les handicaps sanitaires et sociaux, peut conduire in fine la société à devoir assumer des dépenses plus importantes, notamment des dépenses hospitalières.* »

Un an avant l'élection présidentielle de 2022, plusieurs universitaires et acteurs associatifs avaient interpellé le gouvernement¹⁴ : « *Toutes les personnes ayant travaillé auprès d'exilés savent que le coût de l'exil, les pertes et les séparations qu'il implique sont tels qu'une fois arrivés sur la terre dite d'accueil, ils n'en partiront pas. Il ne sert à rien de tenter l'asphyxie. Les indésirables ne disparaissent pas, ils s'éclipsent dans les zones de la grande précarité, où ils sont soumis à des violences cumulées pour un coût social finalement immense.* »

*Maxime Guimberteau,
responsable communication et plaidoyer*

1. Combien y a-t-il de murs anti-migrants dans l'Union européenne ? RTBF, 2023.
2. Rapport : Dans l'angle mort : le rôle de la France dans l'externalisation des politiques migratoires européennes, 2022.
3. La Libye, garde-chiourme de l'Europe face aux migrants, 2023.
4. Rapport d'enquête sur 30 ans de fabrique politique de la dissuasion, 2022.
5. Rapport d'enquête sur les migrations, les déplacements de populations et les conditions de vie et d'accès au droit des migrants, réfugiés et apatrides en regard des engagements nationaux, européens et internationaux de la France, n° 4665, 2021.
6. Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le projet de loi, après engagement de la procédure accélérée de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2018 - Annexe 28, Immigration, asile, intégration, - Assemblée nationale.
7. Les demandes d'asile en France et les expulsions d'étrangers ont fortement augmenté en 2022, Le Monde, 26 janvier 2023.
8. Rapport annuel sur les centres et locaux de rétention, 2022.
9. Avis fait au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi (n°4482) de finances pour 2022, Tome II, Immigration, asile et intégration, par Mme Élodie Jacquier-Laforge.
10. La contrôleuse générale des lieux de privation de liberté alerte une nouvelle fois sur les conditions de détention déplorables, Le Monde, 11 mai 2023.
11. La Souffrance psychique des exilés, une urgence de santé publique, rapport du Centre Primo Levi et de Médecins du Monde, 2018.
12. Spécifiquement dédiée aux personnes étrangères sans droit au séjour.
13. L'Aide médicale d'État : diagnostic et propositions, rapport de l'Inspection générale des Affaires sociales et de l'Inspection générale des Finances, 2019.
14. Médiation et interprétariat sont essentiels tout au long de la trajectoire d'asile, Le Monde, 24 juin 2021.

La fabrique des déboutés

Par Aurélia Malhou

Le Centre Primo Levi a publié, à la fin de l'année 2016, un rapport sur les failles de notre procédure d'asile : *Persécutés au pays, Déboutés en France*, pour alerter les pouvoirs publics sur le fait qu'un bon nombre de déboutés – y compris des patients du Centre Primo Levi – n'étaient pas reconnus réfugiés malgré leurs craintes fondées de persécutions dans leur pays d'origine, et ce parce qu'ils n'avaient pas été convaincants. Ce rapport reste encore d'actualité. En 2023, nous retrouvons, dans les motifs de rejet, des arguments qui montrent que tout repose sur la capacité à bien présenter les faits étayant la demande d'asile, et donc à convaincre : « récit sommaire et peu consistant », « déclarations peu précises », « propos hésitants, invraisemblables » ou, sinon, « trop récité et convenu pour être crédible ».

Nous pouvons imaginer la difficulté, pour chaque demandeur d'asile, de relever ce défi d'expliquer pourquoi il demande d'asile, surtout dans un climat de suspicion et, par voie de conséquence, dans des conditions qui sont loin d'être accueillantes. Lors du colloque, en 2018, *Les Paradoxes de l'oubli* du Centre Primo Levi, l'historien Pierre Vesperini – à qui j'avais fourni un certain nombre de rapports d'entretien anonymisés – nous dit à la lecture de ces derniers : « Ce qui frappe immédiatement, c'est à quel point, les demandeurs d'asile sont de mauvais conteurs d'histoire. »

Comment montrer qu'on dit vrai ? Et comment convaincre quand on a été victime de tortures, alors que ces violences extrêmes ont justement pour

but de faire taire, d'anéantir toute subjectivité ? Pour beaucoup, l'entretien à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) est appréhendé et vécu comme un interrogatoire qui rappelle trop souvent celui vécu sous la torture dans le pays d'origine. L'audience à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) est éprouvée comme « un tribunal pénal ». Pour participer à un accueil digne, il suffirait peut-être de rassurer ces personnes, de leur dire que ce n'est pas du même ordre, que rien ne leur est reproché ? Peut-être faut-il encore qu'ils soient accompagnés dans cette démarche, que nous les aidions à préciser les faits, en leur expliquant l'intérêt de le faire ? De plus, le bénéfice d'une prise en charge médico-psychologique pourrait également être d'aider les demandeurs d'asile à surmonter leurs traumatismes, à faire confiance et à comprendre l'enjeu de la démarche... mais encore faut-il du temps pour que cet accompagnement soit mis en place. Au Centre Primo Levi, j'ai reçu des patients qui n'avaient bénéficié d'aucun accompagnement lors de leur première demande d'asile et qui n'avaient donc pas parlé d'un certain nombre d'événements qui étaient pour eux traumatiques. Cela leur a porté préjudice. C'est pourquoi la procédure de demande d'asile ne peut pas être trop rapide non plus ! Une procédure accélérée ne laisse pas, au demandeur d'asile, le temps de se poser, d'être accompagné et d'être orienté vers un médecin et un psychologue, notamment pour l'aider à dormir.

Il est donc primordial que les demandeurs d'asile soient accompagnés tout au long de la procédure de demande d'asile. De ce point

de vue, il existe une grande inégalité, ce qui a un impact certain sur l'issue de la procédure. En dehors des Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), il peut y avoir des accompagnements en hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA), mais cela reste aléatoire selon la structure. Y compris en CADA, de grandes disparités demeurent, car tous ne disposent pas toujours de moyens suffisants pour proposer aux résidents un réel accompagnement. Accompagnement qui peut être très utile pour aider à verbaliser, à apporter des détails, à faire confiance...

Il y a donc, dès le départ, une inégalité selon des critères aveugles qui ne tiennent pas compte du fond de la demande d'asile

Ne parlons pas de ceux qui sont en hôtel, à la rue ou hébergés par des compatriotes, ils sont complètement isolés et ne sont pas toujours orientés vers des associations.

Revenons sur la procédure accélérée pour comprendre comment elle peut participer à fabriquer des exilés déboutés du droit d'asile. Si la personne vient d'un pays d'origine sûr, si elle ne fait pas sa demande d'asile dans le délai de 90 jours à compter de son arrivée en France ou si elle fait une demande de réexamen, elle est de fait placée en procédure accélérée. Cette dernière peut aussi être appliquée selon des critères d'appréciation relevant de la Préfecture (empreintes inexploitable, demandes frauduleuses, quand une mesure d'éloignement a été prise) et par l'OFPRA (demandes sans pertinence, manifestement infondées ou frauduleuses). Cette procédure a moins de garanties juridiques que la procédure normale, car les délais sont plus courts, l'audience est tenue par un juge unique à la CNDA, et elle

a un impact sur les conditions matérielles d'accueil (CMA).

Dès le début de la procédure, au guichet unique pour demandeurs d'asile (GUDA), au moment de la remise du formulaire à envoyer à l'OFPRA, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) – chargé du dispositif national d'accueil – peut refuser d'ouvrir ces droits (les CMA). Par exemple, en cas de demande de réexamen de la demande d'asile, ou si le demandeur d'asile refuse une proposition d'hébergement ou une orientation vers une région déterminée

par l'OFII (et ce, même si cette orientation ne tient pas compte, des soins qui peuvent avoir été mis en place ou des attaches que peut avoir le demandeur d'asile sur place), ou encore en cas de demande d'asile tardive, sans motif légitime. Or, l'OFII applique de manière quasi systématique ce dernier cas, sans même prendre en considération d'éventuels « motifs légitimes » justifiant le caractère tardif de la démarche. Ces « motifs légitimes » n'ont d'ailleurs pas été précisés par la loi. Récemment, j'ai reçu un patient qui s'est présenté au GUDA plusieurs mois après son arrivée en France, car

il était dans un tel état psychique qu'il n'était pas prêt à faire sa demande d'asile. D'autant qu'il n'avait aucun lieu où dormir. Au moment où son état s'est un peu stabilisé, il s'est présenté avec un certificat médical du Centre Primo Levi invoquant sa situation de vulnérabilité d'origine à l'OFII, mais celle-ci n'a pas été prise en compte. Il a eu un refus des conditions matérielles d'accueil basé sur le caractère tardif de sa demande. C'est suite à notre recours qu'un dossier médical a pu lui être remis pour tenter de bénéficier des conditions matérielles d'accueil du fait de sa vulnérabilité.

Nous pourrions penser que c'est une bonne chose que la procédure soit accélérée ; qu'elle ne soit pas trop longue pour les demandeurs d'asile, bien sûr ! Mais, dans la pratique, l'OFPRA peut difficilement tenir ces courts délais. Le risque est alors que l'examen soit plutôt expéditif pour certaines procédures, ce qui est souvent le cas pour les réexamens de demande d'asile. Il y a donc, dès le départ, une inégalité selon des critères aveugles qui ne tiennent pas compte du fond de la demande d'asile. En ce qui concerne le délai de 90 jours : combien de demandeurs d'asile, une fois arrivés en France, n'ont pas su tout de suite quelle était la procédure à suivre ? J'ai accompagné des patients en demande d'asile qui avaient été orientés à leur arrivée en France vers une carte de séjour pour des raisons médicales au vu de leur état physique et psychique. C'est une proposition légitime, mais qui remplace souvent la demande d'asile qui pourrait pourtant assurer une protection plus adaptée.

Dans quel but cette disposition législative qui établit ces deux types de procédure, accélérée et normale, a-t-elle été adoptée si ce n'est pour sélectionner et limiter la demande d'asile par des barrières invisibles, qui viennent entraver les demandeurs d'asile en mal d'être suffisamment convaincants ?

Aurélia Malhou, juriste



Être exilé en France : la fin du choix

Émilie Abed, psychologue clinicienne, et Hayate Bibaoui, assistante sociale, échangent sur la politique d'accueil gouvernementale et ses effets auprès des demandeurs d'asile.

Hayate Bibaoui : Lorsque les personnes exilées arrivent sur notre territoire, elles se présentent au guichet unique de leur département ou de leur région. Si elles relèvent de la procédure normale (première demande d'asile), cela leur ouvre des droits : les conditions matérielles d'accueil (CMA), une place en Centre d'accueil pour demandeur d'asile (CADA), une allocation pour demandeurs d'asile (ADA), la Couverture maladie universelle (CMU)... Mais, en pratique, les délais de traitement de l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) sont très longs, laissant la personne sans aucune ressource. Comment faire pour manger ? D'autant qu'il est très difficile d'obtenir un interlocuteur car l'OFII ne reçoit pas en face-à-face. Même en tant que professionnel, lorsque l'on cherche, par exemple, à régler un problème lié à l'ADA, nous n'y parvenons pas.

Émilie Abed : Il existe des conséquences psychologiques de cet accueil paradoxal. Il est d'abord très difficile de comprendre cette disjonction entre la réalité officielle de la politique d'accueil et la réalité effective. La politique d'accueil est théoriquement fondée sur le contrat social fondateur de nos sociétés c'est-à-dire sur des valeurs humanistes d'accès de tous aux droits fondamentaux. Les personnes qui migrent en France ont d'ailleurs cette croyance en un pays des droits de l'homme. Mais cette théorie idéale ne tient pas dans la réalité.

Le système prétend assurer les droits des exilés pendant le traitement de leur demande et promet un salut coïncidant avec l'obtention du statut de réfugié, mais maintient dans un dénuement radical et une attente qui s'éternise. Pendant ce temps souvent très long, le sujet ne sait rien, il ne sait pas « à quelle sauce il va être mangé ». Il est à la fois inclus et exclu, abandonné à son sort, sans possibilité de sortir du système, car le fonctionnement de la machinerie juridique et administrative est illisible dans certains de ses aspects. Et, les demandes d'asile étant souvent rejetées, il sera débouté, là encore sans bien en saisir les raisons, ce qui le condamnera à une vie située tout en bas de l'échelle de la hiérarchie humaine, exclu de l'accès au logement, de l'emploi...



Les personnes en demande d'asile se retrouvent ainsi dans des existences folles avec, au bout d'un moment, et faute de pouvoir se révolter, des effets d'abrasion de leur capacité à penser ou à se mobiliser

Les personnes en demande d'asile se retrouvent ainsi dans des existences folles avec, au bout d'un moment, et faute de pouvoir se révolter, des effets d'abrasion de leur capacité à penser ou à se mobiliser. Ces situations produisent des angoisses très intenses, des vécus de déréalisation. Un patient me disait, toujours sans réponse plus d'un an après avoir déposé un recours à la CNDA : « Ça fait tellement longtemps que j'attends que parfois je ne sais plus si ce que je vis est vrai ». Un autre faisait le lien entre cette attente de réponse et une situation vécue il y a quelques années. Alors souffrant, son médecin lui avait prescrit un test du VIH. Dans la salle d'attente du cabinet il se préparait au diagnostic. Voilà à quoi lui fait penser l'attente de cette réponse à sa demande d'asile : savoir s'il va être condamné à mort, car l'exclusion consécutive au refus d'un statut l'atteindrait jusqu'au plus profond de son corps, mettant à mal toutes ses « défenses immunitaires ».

HB : Par ailleurs, les places en CADA sont limitées. Il arrive que les personnes se retrouvent en appartement partagé, voire en chambre

partagée, ce qui a des effets sur le besoin d'intimité. Comment vivre avec quelqu'un que tu ne connais pas et qui vient d'un pays où la culture est différente de la tienne ? Sachant que, si ces conditions d'hébergement sont refusées, les droits matériels d'accueil sont coupés.

EA : Les demandeurs d'asile n'ont pas de possibilité de contester. Toute l'agressivité légitime issue du fait d'être privé de pudeur, d'être privé d'un minimum de moyens pour assurer sa subsistance, doit être réprimée. Ils sont suspendus au bon vouloir d'une instance décisionnaire invisible, non identifiable, à laquelle ils ne peuvent pas s'adresser. Mais ces situations de privation et d'existences suspendues placent aussi au quotidien ces sujets dans une aliénation à la demande, ce qui les met en difficulté dans le rapport à l'autre, car ils ne peuvent plus contribuer à la circulation du don, rendre d'une façon ou d'une autre ce qui leur est donné. Ce sont des vies concentrées sur le besoin, se nourrir, trouver un toit, or, la vie ce n'est pas que le vital, c'est aussi le vivant, c'est-à-dire la possibilité, pour l'être humain, de se transformer et de transformer le monde. Les demandeurs d'asile et ceux qui sont déboutés sont maintenus dans l'impossibilité d'accéder à certains espaces (notamment les espaces de culture et d'apprentissage), de se déplacer (faute de carte de transport et par peur des contrôles policiers), de travailler, de prendre soin de soi (de se vêtir, d'aller chez le coiffeur...). Ce sont des vies closes sur elles-mêmes, focalisées sur une lutte pour rester vivant. Ce dénuement peut amener des éprouvés de honte et d'indignité.

Dans ces vies où tous les accès sont bouchés, réduites aux besoins du corps, les désordres corporels sont fréquents. Le corps paraît lourd, pesant, lorsqu'il est notre seule possession, et il se désorganise quand il ne peut pas être pris dans une dimension désirante. Pour fonctionner, le corps humain doit s'abstraire de son fonctionnement le plus « cru ». Il doit être pris dans le langage,

dans une métaphorisation de lui-même. Ce sont des existences qui, faute d'issue, finissent presque par implorer, par s'autodétruire.

HB : Le plus étonnant c'est qu'il n'y ait pas de professionnel de soin dans les CADA, alors que c'est important que les demandeurs d'asile puissent y accéder. Voir un médecin devrait être systématiquement intégré dans l'accueil, au moment où la personne se présente au guichet unique. Autre dérive, j'ai travaillé auparavant au sein d'une plateforme d'accueil pour demandeur d'asile (PADA) où j'ai été témoin de paroles, envers les demandeurs d'asile, qui ne sont pas toujours bienveillantes. D'une manière générale, le personnel ne cherche pas à se faire comprendre ou à transmettre une information adaptée. Comme si être étranger ne donnait pas droit à être considéré. Il peut arriver que les personnes ne comprennent absolument pas ce qu'elles signent. Pourtant, nous étions le premier accueil. À mon sens, il s'agit d'un devoir de bien les accueillir, d'échanger dans leur langue maternelle et de prendre correctement les informations qu'ils nous présentent. Ce sont les agents de la PADA qui enregistrent les états civils. Le premier état civil, souvent ! Or, je voyais certains collègues mal orthographier les noms et prénoms, alors que c'est cette identité qui va les suivre toute leur vie : quand ils vont aller à l'OFPPA, quand ils vont obtenir le statut de réfugié... et, si, un jour, ils souhaitent faire une réunification familiale, par exemple, ils peuvent se retrouver bloqués parce que la date de naissance ou le nom sont erronés.

EA : Le personnel administratif et d'accueil peut être pris, sans que ce soit conscient, dans des représentations et des discours qui traversent notre société, et dont on peut légitimement se demander si certains ne sont pas les reliquats de l'héritage colonial ou d'un racisme structurel larvé. Je pense à cette patiente, qui, demandant à pouvoir accéder à internet,

s'est vu répondre : « *Mais enfin arrêtez de demander tout le temps, vous n'êtes pas une petite fille !* », ou à une autre, qui, faisant des efforts pour, malgré tout, rester digne : « *Vous vous conduisez bien ! On ne dirait pas que vous êtes sans-papiers* ». C'est à se demander si les maintenir dans un état de dépendance ne permet pas de continuer à stigmatiser les étrangers comme de « grands enfants », potentiellement à même de retourner à un état « primitif ».

Je pense aussi à ces mères suspectées de mal éduquer leurs enfants, de les laisser se débrouiller, ou appréhendées quand elles font appel à des hommes extérieurs à la famille pour les aider à s'occuper des enfants, hommes que les travailleurs sociaux ne considèrent pas comme des figures paternelles légitimes...

HB : D'une manière générale, bien que ce ne soit pas énoncé comme tel, la politique actuelle cherche à ce que les demandeurs d'asile ne se fixent pas durant toute la période de leur procédure. Ils vivent constamment avec une menace qui plane sur eux, au cas où ils n'accepteraient pas l'hébergement proposé, la ville proposée, etc. Cependant, l'obtention du statut de réfugié n'est pas non plus une garantie. Parfois, même, c'est pire parce qu'ils peuvent se retrouver à la rue, alors qu'ils sont en situation régulière. Les Centres d'hébergement de réinsertion sociale (CHRS) offrent des ouvertures, mais les accès à ce type de structure restent rares.

EA : Ces politiques discriminatoires sont latentes, on ne sait jamais avec certitude ce qui se passe, mais elles sont bien réelles et elles placent les personnes accueillies face à des écueils difficiles à contourner pour ceux qui sont en place de les aider. Comment, dans ces conditions, ne pas céder au monde tel qu'il va ? Comment laisser l'histoire ouverte, maintenir des brèches pour le désir ? C'est notre tâche de maintenir, coûte que coûte, l'histoire non close, de recréer une marge d'indétermination, une possibilité toujours ouverte de choix.

Accueillir, pour quoi faire?

Dans la pratique du Centre Primo Levi, ce mot revêt un double intérêt : accueillir des personnes étrangères en France, et les accueillir dans notre centre de soins. Cela pose plusieurs questions : a-t-on besoin d'accueillir pour soigner ? Peut-on soigner sans accueillir ? Quels sont les effets de la politique d'accueil des étrangers sur les patients que nous recevons, mais aussi sur notre institution ?

Qu'est-ce qu'accueillir au Centre Primo Levi ?

Dimitra Kolonia : Au Centre Primo Levi, l'accueil a deux dimensions : l'entretien d'accueil, qui est un préalable pour les soins, mais aussi l'accueil dans son quotidien et tout au long des soins. Ces deux dimensions ont des finalités et des temporalités différentes. Je dirais qu'accueillir ici, c'est la possibilité d'une offre de temps et d'espace, dans laquelle un sujet peut s'inscrire, ou pas, dans le but, avant tout, de se soigner. Une offre de temps, en prenant le temps qu'il faut, ce qui n'est pas celui d'un protocole. C'est un temps logique, plus que chronologique. Un temps qui respecte le rythme singulier de chaque sujet pour se soigner. Dans ce sens, l'accueil ouvre à la singularité et la vise. Il essaye de respecter la particularité et la temporalité de chaque sujet. C'est l'offre d'une parole qui n'est pas injonction.

Déborah Caetano : La fonction de l'accueil a été pensée comme partie intégrante de la prise en charge des patients. Ainsi, toute personne se présentant au Centre pour un suivi psychologique ou médical doit obligatoirement passer par un premier entretien d'accueil. Accueillir l'autre est une rencontre : premier contact avec le lieu, premier regard, premier sourire et première parole avec l'accueillante et les professionnels. L'accueil ne s'improvise pas, ce n'est pas une simple disposition d'esprit, mais un acte professionnel complexe et déterminant pour la suite

de la relation à l'autre. Je me rappelle la fois où, en sortant d'un entretien, une dame soupire de soulagement, me sourit à travers ses larmes et me remercie de lui avoir accordé du temps et de l'avoir écoutée : « Merci, vous m'avez regardée comme si j'étais une personne. » C'est dire à quel point certains peuvent se sentir déshumanisés ! Les accueillantes donnent la première impression du lieu à la personne qui s'installera physiquement et psychologiquement dans celui-ci en tant que patiente.

Il s'agit, dès son arrivée, de la considérer, elle, ainsi que sa demande. Cela rend possible l'émergence d'un lien de confiance. Je reçois dans un bureau fermé, à l'abri des regards et de l'écoute des autres, afin de favoriser la confidentialité. Je suis dans une posture de non-jugement, de non-infantilisation, du respect de la parole, de la temporalité et de la singularité de chacun. La bonne distance face à ce qui est entendu est aussi à trouver.

Je reçois seule, ou avec un interprète professionnel si nécessaire. Si possible, je propose à la personne qu'elle choisisse un interprète de même sexe que le sien ou de sexe opposé. Il s'agit de son espace, pour qu'elle se sente libre de parler. Il est nécessaire de s'adapter continuellement à la singularité de la personne que j'ai en face de moi. En entretien, en plus de comprendre la demande de mon interlocuteur et de la compléter avec lui, il sera nécessaire de contenir, stopper l'émotion, maintenir ou replacer le cadre au vu de l'histoire de la personne. Te retrouves-tu dans cette manière d'accueillir un nouveau patient, alors que tu dois commencer la thérapie ?

DK : Il me semble que, dans une pratique orientée par la psychanalyse, l'offre de soin peut aller au-delà d'un accueil de parole. La parole dans une cure a un statut particulier de par ce qui est visé. Nous tentons d'ouvrir un nouvel espace à la parole en faisant apparaître l'écart entre ce que le sujet pense dire et ce qu'il dit. Plus qu'un accueil, je parlerais plutôt d'un temps qui a pour fonction de préparer l'entrée dans la cure et que nous appelons « entretiens préliminaires ».

Comment se singularise cet accueil ? Auriez-vous un exemple ?

DC : Habituellement, l'accueil d'un nouveau patient se passe en amont par le biais d'une institution qui entre au préalable en contact avec moi. Cela me permet de me préparer à recevoir la personne dans des bonnes conditions, dans un espace fermé propice à la parole. Cependant, il se peut que cela ne se passe pas ainsi. Par exemple, un homme se présente de manière spontanée et s'annonce à l'accueil : « Bonjour, j'ai quitté mon pays parce qu'il y avait des problèmes, je suis demandeur d'asile, je ne vais pas bien, j'ai des problèmes avec ma tête, je ne dors pas, je pense tout le temps, j'ai la tête qui chauffe, je viens parce qu'on m'a dit qu'ici on allait m'aider... Vraiment aidez-moi, je souffre, c'est urgent. » Au centre, l'accueil est un lieu ouvert sur la salle d'attente, il n'y a pas de confidentialité. Ne pouvant pas le laisser repartir ainsi sans réponse,

je prends quelques minutes dans un bureau, seule avec lui, pour l'écouter et comprendre qui l'a orienté ici. Il s'assoit, semble épuisé, a les larmes aux yeux. Monsieur a été « ballotté » d'une institution à une autre, il est hagard. Il est dans une urgence massive : médicale, sociale, juridique. Il est à la rue et semble totalement perdu. Mon rôle d'accueillante est de l'informer de notre mandat et de notre modalité de prise en charge, afin de m'assurer qu'il s'y « reconnaît ». Avant

de soins. Je lui donne des adresses de lieux où se restaurer, se laver, où voir un médecin, ainsi que la feuille de demande de prise en charge à renseigner seul ou avec l'aide d'un travailleur social dans un des centres d'accueil de jour dont je lui ai donné les coordonnées. Il est soulagé et repart plus détendu qu'à l'arrivée, du fait d'avoir été écouté. Au regard de notre capacité d'accueil liée à notre file active, je le recevrai 2 mois plus tard pour un premier entretien.

permanence dans les soins et l'accompagnement. Cette permanence « fait adresse » et permet une adresse. Difficile de ne pas penser l'importance de celle-ci chez les sujets que nous accueillons. Ceci est en contraste avec la politique actuelle qui produit de l'éparpillement dans le quotidien. Les changements constants fragmentent encore plus et se rajoutent à la série des ruptures déjà vécues. L'inscription dans la durée au sein d'une institution offre une réelle possibilité de restaurer



qu'il ne déroule toute son histoire ou ne s'épanche, même s'il le souhaiterait, je l'interromps une fois que j'en sais assez pour m'en assurer. Je peux déjà lui signifier que je le recevrai pour un entretien d'accueil. Il est important de lui signifier que j'ai accueilli et pris sa parole en considération, toutefois, le rendez-vous d'accueil sera le temps et le lieu pour se parler pleinement. Pour l'heure, je le rassure, il aura toute sa place au sein du centre

Ce qui veut dire que toute personne ayant été victime de violences politiques peut avoir sa place au centre de soins ?

DC : Le parti pris est de prendre en charge les victimes et non ceux qui ont été bourreaux.

DK : Le fait de ne pas être sectorisé permet une continuité et une

quelque chose du lien social qui est délié, d'investir les personnes, les dispositifs, de se soigner, dans un temps propre à chaque sujet.

Peut-on vraiment parler d'un accueil ou de plusieurs accueils ?

DC : L'accueil est un tout et, une fois la personne devenue patiente, il se fait tout au long du suivi thérapeutique, médical, social, kiné, juridique.

Dans la salle d'attente, nous remarquons le changement, sur un plan physique, des patients qui se présentent à leur rendez-vous : les coiffures qui changent, un peu de maquillage, des lunettes, etc.

Nous connaissons tous les noms et prénoms des patients en cours de prise en charge, avons une anecdote sur chacun d'entre eux, qu'ils viennent parfois déposer à l'accueil. Nous temporisons leurs demandes, il n'y a pas de réponse automatique. Nous les accueillons, les écoutons, et ensuite nous avisons. C'est une manière de nous préserver de cette effusion de la demande, de l'angoisse qu'ils peuvent avoir, et du risque de nous trouver aussi pris par l'émotion, cela fait partie du soin.

Nous faisons avec leurs symptômes, manifestations du trauma (les oublis, les pertes, les moments d'absences, notamment) et avons aussi à cœur de ne pas reproduire ce qu'ils peuvent vivre ou ont vécu dans les institutions. Nous connaissons la politique de guichet, les attentes, le manque d'accès aux droits, les discriminations, que les patients subissent. Notre métier est de faire autrement, de tisser et nouer un lien à l'autre.

Tous les jours, nous observons les patients recréer à leur tour du lien. Par exemple, il peut arriver qu'un parent parte en consultation avec son « soignant » et laisse son enfant dormir dans la poussette, lire ou jouer dans la salle d'attente. Alors qu'il se trouve sous notre œil vigilant, nous pouvons observer qu'un patient parle avec cet enfant, joue avec lui, décide de lui lire une histoire ou encore l'aide à se servir un verre de lait. Nous voyons donc ce patient endosser un autre rôle, peut-être celui de protecteur qu'il n'a pas pu tenir auprès de ses propres enfants, lorsque les bourreaux ont fait effraction à son domicile au pays.

DK : Je penserais l'accueil comme une plaque tournante, entre les patients et les différents espaces pluridisciplinaires. Une manière, par exemple, de traiter les différentes demandes, entre un patient et les espaces où il est reçu dans l'institution. Du fait du choix que l'entretien d'accueil soit fait par

un professionnel « non psy », cela ouvre à la pluridisciplinarité.

Je dirais que l'accueil, plus que renouvelé, est réactualisé à travers le transfert et la position du patient au sein de l'institution. Autrement dit, un sujet va passer par des mouvements psychiques différents au fur et à mesure de ses soins. Ceci a des répercussions dans sa manière de s'adresser à l'institution, dans ses demandes à l'autre, entraînant alors une réactualisation du positionnement institutionnel lui-même.

Cette parole peut-elle se déployer librement malgré les multiples empêchements liés à cette politique d'accueil ?

DC : Lorsque je reçois un patient, le fait de travailler avec une équipe pluridisciplinaire me permet de faire fi de l'extérieur et de me concentrer sur l'ici et maintenant : l'accueil de la première parole dont je suis dépositaire, l'écoute des récits traumatiques, les plaintes psychosomatiques, les conditions de précarité sociale et psychique, la situation juridique...

DK : Offrir la possibilité de l'association libre, c'est-à-dire d'une parole libre où tout ce qui se dit est important, sans que le patient ait besoin de le prouver, n'est une évidence pour aucun sujet. Mais pour celui qui a été souvent exposé, qui a fui un Autre tout-puissant, offrir cette possibilité d'une parole libre devient particulièrement sensible. S'être confronté à un Autre qui n'est pas soumis à une loi commune, mais, au contraire, qui fait la loi, qui est la loi ; un Autre qui se donne le droit de vie ou de mort sur les sujets - des sujets qui ont vécu sous une injonction de la parole, une parole qui fait taire, une parole qui doit prouver, par exemple à l'administration, se permettre de la prendre librement nécessite souvent beaucoup de temps.

À cela s'ajoute une difficulté supplémentaire, alimentée par la politique menée. Démultiplier les ruptures, la précarité, l'état d'urgence dans le quotidien et dans la durée rend difficile pour un sujet, de se penser comme tel pour un autre. Ceci a des effets de déliaison,

de déshumanisation. Ces diverses violences d'ici et là-bas atteignent leur dignité, fragilisent le lien social déjà fragilisé.

Accueillir un sujet, réellement, lui permet de retrouver quelque chose de sa dignité. Cela l'humanise et permet plus facilement le soin. La politique actuelle, par la fragmentation, favorise et maintient la déliaison déjà produite par les effets des violences vécues. La précarité assigne les sujets à une place où il n'est question que de besoin. Or, dans ces conditions, il devient plus difficile, il me semble, pour un sujet de se présenter comme sujet de la parole et de la demande. Je crois, qu'être assigné dans un état permanent de besoin fragilise la possibilité de la demande, et donc du soin. Car être assigné à une place de besoin rend plus difficile de transformer cette plainte du besoin en demande, puis en question adressée dans l'espace thérapeutique.

Et proposer un accueil à contre-courant des politiques publiques n'engendre-t-il pas un effet chez les personnes accueillies ?

DK : Je dirais qu'un accueil engendre des effets de par la nature de son offre, de par le choix de son discours, et non parce qu'il est à contre-courant (ou pas) des politiques publiques. Cependant, il ne faut pas oublier, et je terminerais avec cette alerte, les effets que cela a sur les institutions et les professionnels. Dans ces conditions de précarité, de déliaison, les patients, de fait et malgré eux, peuvent mettre l'institution et les professionnels à une place d'un Autre tout-puissant, une place nocive qui est à éviter. Ainsi, dans notre quotidien professionnel, il faut trouver des manœuvres pour dévier et ne pas répondre à partir de cette place dans laquelle nous sommes à notre tour assignés ; comme le propos d'une patiente l'exprime très clairement : « Après Dieu, il y a Primo Levi. »

Déborah Caetano, responsable du service accueil et Dimitra Kolonia, psychologue clinicienne, psychanalyste.

L'hospitalité citoyenne : bien plus qu'un hébergement

Par Audrey Vassalli

Relativement discret jusqu'alors, l'accueil par les particuliers à leur domicile de personnes exilées a été mis en lumière en 2022, avec l'arrivée de personnes en provenance d'Ukraine et l'afflux de propositions spontanées d'accueil. Cet élan de solidarité a rapidement été encouragé par le gouvernement, l'accueil chez des particuliers apparaissant comme une solution pragmatique à un besoin massif d'hébergement.

Chez JRS France¹, nous accompagnons depuis 2009 des particuliers désireux d'ouvrir leur porte, de façon gratuite et temporaire, à des personnes en demande d'asile laissées sans solution, à travers le programme JRS Welcome. Au terme d'hébergement, nous avons toujours préféré celui d'hospitalité, qui traduit une réalité qui va bien au-delà de la mise à l'abri. Parce que qui s'y vit, par l'engagement qu'elle implique et par sa portée symbolique, l'hospitalité est bien plus riche, pour celles et ceux qui accueillent, comme pour celles et ceux qui sont accueillis.

Elle ne peut reposer sur la seule bonne volonté des personnes qui accueillent, et doit impérativement être accompagnée, cadrée, et nourrie d'une réflexion sur les motivations de l'engagement et sur les attentes de chacun des acteurs

Au-delà de l'hébergement, notre action permet une expérience de rencontre et de partage, la découverte mutuelle et la création de liens qui perdurent souvent après la période d'accueil. L'expérience d'hospitalité dissipe la peur des différences, bien souvent elle nous déplace et nous enrichit.

Plus largement, nous sommes convaincus que l'hospitalité est une vision de société, une manifestation de la volonté de personnes de participer ensemble à la construction d'une société plus ouverte et accueillante. D'autant plus qu'à JRS cette expérience est partagée et relue, dans une dimension collective. Toutefois, si elle naît d'une immense générosité et d'une confiance en l'autre, nous devons nous garder des postures naïves : l'hospitalité comporte une prise de risque, celle d'accueillir chez soi, une personne qu'on ne connaît pas. Elle ne peut reposer sur la seule bonne volonté des personnes qui accueillent, et doit impérativement être accompagnée, cadrée, et nourrie d'une réflexion sur les motivations de l'engagement et sur les attentes de chacun des acteurs.

Les personnes que nous accueillons ont très souvent vécu des parcours complexes et traumatiques, et, sans hébergement, elles sont également souvent sans réel accompagnement social. Les accueillants peuvent être démunis face à l'ampleur des besoins, à la complexité de certaines situations, s'épuiser ou céder au découragement. Le cadre d'accueil que nous avons développé au fil des ans permet de limiter les écueils, en fixant des bornes temporelles et des règles à l'accueil, en définissant clairement le rôle et les engagements de chacun,

en s'appuyant sur des partenaires pour accompagner les situations complexes.

Il arrive malgré tout, parfois, que la rencontre tant souhaitée ne se fasse pas, que la bienveillance ne suffise pas à soulager la souffrance, que les problématiques administratives et sociales prennent trop de place et ne se résolvent pas, que la personne accueillie ne se saisisse pas de l'aide proposée. Il est alors impératif de pouvoir prendre du recul, et de se satisfaire d'avoir pu offrir aux personnes un lieu de répit où elles auront pu se reposer, se nourrir, être considérées et mobiliser des ressources pour la poursuite de leur parcours.

Nous sommes convaincus que l'hospitalité est riche, au niveau individuel comme au niveau collectif. Pourtant, à l'heure où certains s'interrogent sur l'opportunité de développer l'accueil par des citoyens comme une réponse à une carence structurelle d'hébergement, nous savons que l'hospitalité citoyenne telle que nous la concevons ne pourra jamais être une modalité d'accueil comme une autre : elle est porteuse de sens quand elle naît d'un engagement spontané et gratuit et d'un désir de rencontre, déconnecté des logiques de gestion de flux ; elle est sereine quand elle est accompagnée et réfléchie.

*Audrey Vassalli,
chargée de mission Santé à JRS France*

1. JRS France (Jesuit Refugee Service) lutte contre l'isolement et l'exclusion sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés (source : <https://www.jrsfrance.org/lassociation/>).

Le clinicien dans l'accueil de la parole des MNA

Accueillir, pour un psychanalyste, questionne toujours l'orientation dans l'écoute d'un patient et les repères sur lesquels se baser dans la clinique.

Par Jacky Roptin

Il est avéré que les mineurs non accompagnés ont depuis longtemps des parcours tout aussi violents que les adultes et présentent, en raison de leur âge, une vulnérabilité certaine aux expériences traumatiques et à leur répétition. Même sans études, il n'est pas difficile d'admettre que ces jeunes présentent, de par cette succession d'épreuves, un risque accru de développer des troubles psychiques importants dès leur arrivée dans le pays d'exil. Leur absence de prise en charge, tend à exposer ces jeunes non seulement à une chronicisation de leurs troubles, mais aussi à de profondes difficultés d'insertion dans la communauté d'accueil.

La construction et la transmission d'un savoir sur les effets traumatiques de telles expériences se sont développées depuis leur arrivée, il y a quelques décennies, mais la création de dispositifs de soin à leur intention aurait été également bénéfique.

Sans l'évacuer, il est important de souligner que la dimension traumatique, le registre de l'expérience de la violence, ne préjuge pas toujours de la direction de l'écoute, ni de l'orientation, pour un sujet, dans sa parole. On peut même dire qu'un jeune ne parle jamais de la seule réalité, mais de la manière même dont elle se constitue pour lui dans ce moment de tentative de *reformulation de son expérience du monde* que sont l'adolescence et l'exil.

Si les psychanalystes formulent souvent cette question : « Quelle boussole pour la clinique ? », c'est finalement que toute écoute est toujours un tant soit peu orientée. Elle peut l'être d'abord par la place que l'on occupe dans le champ social. Cette place de laquelle on s'adresse dépend de notre champ et de notre fonction, inscrits dans le social et dans le langage (être éducateur, psychanalyste, voire juriste, etc.). Mais elle dépend aussi de ce qui est inscrit au frontispice de nos institutions. Il n'y a donc pas d'écoute ou d'accueil qui serait hors discours, c'est-à-dire qui ne serait attaché(e) à aucun signifiant en particulier. Il est vrai que le cadre qui oriente la rencontre aujourd'hui avec les mineurs non accompagnés emprunte à des signifiants qui sont plutôt ceux des considérations contemporaines sur leur histoire et sur lesquelles ces institutions qui les reçoivent se sont construites : l'exil, le traumatisme, la formation et l'intégration... Ces signifiants coexistent d'ailleurs avec ceux inclus dans les représentations en vigueur sur ces jeunes qui viennent d'ailleurs : l'étrangeté, l'inassimilable, parfois... Par exemple, une éducatrice d'un foyer d'accueil évoque comme suit l'orientation d'un jeune : « Cela fait des mois que H. est ici et il n'arrive pas à apprendre le français, voire il manque régulièrement l'école sans que l'on sache réellement pourquoi. On sait juste qu'il vient d'une région en Afghanistan connue pour avoir été une région talibane et on imagine qu'il y a eu beaucoup de violences subies par la famille. »

L'interrogation à propos de ces signifiants ne tient pas tant à l'importance qu'ils ont pu prendre dans le champ d'accueil de ces jeunes. Leur prise en considération (tel le traumatisme) est plus que souhaitable, et ces jeunes ne seraient pas reconnus sans un certain cadre professionnel, des corps de métiers. Le risque relève plutôt de la dimension de généralisation, d'uniformisation dans le rapport à la clinique. Comment se défaire, parfois, des classifications et autres inventaires, comment éviter une clinique « universalisante », souvent dommageable, et déjouer ce qui semble, par ailleurs, dans le repérage et l'écoute, trop orienté, trop fléché ?

D'autre part, ce sur quoi nous devons nous régler, nous ajuster dans l'écoute, n'est pas seulement une question de choix ou de positionnement professionnel. Ce que nous écoutons, en effet, n'est pas sans conséquences dans la possible installation du transfert. Avec l'adolescent, nous pouvons être rangés, si l'on n'y prend garde, dans le champ des discours préétablis, où il ne sentirait, dans nos paroles, ni l'écho ni la résonance de l'énigme ou de la question qui le traverse. Dans ce cas, il appartient au clinicien de s'interroger, dans l'écoute, sur ce qui appartient réellement au sujet, derrière les identifications aux déterminations qui l'inscrivent dans le lien social, ainsi que dans l'ici et maintenant de la consultation (le trauma, la victime, les apprentissages...), afin de ne pas le priver d'une place de sujet. Ces assignations n'appartiennent pas seulement aux discours de la société ou de ceux qui les accueillent, mais aussi aux discours familiaux, sociaux, voire culturels, de l'adolescent, auxquels il convient de ne pas accoler le sujet, dans le registre d'une altérité plutôt que d'une singularité. Le risque est de le réduire à un individu non seulement dépouillé de ses montages inconscients (à un âge,

qui plus est, où il est difficile de les formuler), mais aussi de sa propre parole.

Il y a un temps de suspension dans l'écoute qui peut redonner place à l'imprévisible, au discordant, dans l'accueil de la parole de ces jeunes. Comment s'assurer que nous restons encore disponibles à accueillir une singularité qui s'adosse aussi à la logique de l'inconscient ? Comment continuer à déjouer la tentation de généralisation, derrière les ressemblances et le nivellement de la différence ? Réussir à surprendre les adolescents par un rapport au savoir qui ne soit pas son ravalement au « bien entendu ! » peut être un moment important avec ces jeunes, mais, il faut l'avouer, pas toujours aisé à saisir.

Dans les premières consultations, H. se présente toujours placide, calme, même souriant. On parle un peu de son quotidien, du ramadan : il s'excuse de ne pas être venu la semaine précédente, il était un peu fatigué, dit-il. Il parle des bonnes relations avec ses camarades, des différentes communautés qui coexistent au foyer... puis, après ces entrefilets, un silence s'installe. Je vois son visage imperturbable, mais las ; je le regarde, avec une certaine pudeur, comme si je lui montrais que j'attendais quelque chose, un je ne sais quoi, tout en demeurant présent par l'expression du visage pour ne pas le laisser en proie à l'absence... Il se met à bouger les lèvres sans parler... J'énonce

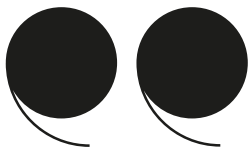
un « Tu veux dire quelque chose, H. ? »... Il me dit qu'il regarde le ventilateur... « Souvent, je parle à quelqu'un, mais je suis ailleurs... » Il m'évoque une scène où le directeur de son foyer lui parle, mais où lui est totalement absent, et c'est son directeur qui va rompre le silence en le tapotant sur l'épaule... Puis, il associe sur la religion, la prière qui aide à chasser les mauvaises pensées, même si elles reviennent toujours... Ensuite, il me parle d'images très anciennes qui lui viennent, comme un kaléidoscope, des talibans, des Américains qui bombardaient les animaux, mais aussi des images de la famille, dans les champs, à la maison ou à la madrasa... Il les nomme sans angoisse, mais perplexe, comme désorienté... Après un silence, je lui parle de ces événements de la vie qu'on traverse enfant sans trop les comprendre, sans toujours d'ailleurs se poser de questions, et sans trop savoir finalement ce que c'est, ce qu'est leur statut, ce qu'ils disent... Mais il me rappelle que ces pensées augmentent et l'envahissent avec l'âge, et encore plus depuis son arrivée en France... Il a 17 ans. Je lui réponds que, pour beaucoup d'événements de la vie, la compréhension vient dans un second temps, dans l'après-coup et même, parfois, des années après... Et, pour les choses de l'enfance, c'est plutôt à l'adolescence ou à l'entrée à l'âge adulte... Et ce sont des moments délicats, déroutants... C'est compliqué de les regarder depuis l'âge et la place qu'il occupe aujourd'hui... Il me répond que quand

il observe la situation des enfants qu'il croise ici, il peut ressentir parfois une forte colère envers son enfance...

Dans l'énonciation de cette parole, quand on écoute ce qui se dit derrière ce qui s'entend, il ne faut pas se méprendre. Ce n'est pas nécessairement la haine du pays, de l'enfance qui s'énonce – encore que celle-ci puisse avoir sa place –, mais le rejet de l'organisation infantile, c'est-à-dire de l'asymétrie des liens. Ce que nous rappelle ce jeune H., c'est que l'adolescence, suivant la logique du signifiant et du langage, est une logique d'après-coup, c'est-à-dire que la signification vient dans un second temps. Ce qui apparaît alors, c'est l'énigme de la place que l'on occupait pour l'« Autre » dans l'enfance, finalement celle d'être toujours un tant soit peu en position d'objet, derrière toutes les attentions, qu'elles soient maternelles, familiales, voire sociales ; cet « Autre », d'ailleurs, dont l'image, dans ce mouvement, s'érode. Ce savoir inconscient qui émerge est normalement alors un moment d'ouverture dont les jeunes doivent pouvoir se saisir pour reformuler les liens et s'avancer dans leur propre désir, notamment si une rencontre se présente et est à même de soutenir un dégagement possible. Comment faire pour que ce moment de passage, d'ouverture, où ce qui s'avérait n'est plus et où ce qui doit advenir n'est pas certain, ne devienne pas, par la mauvaise rencontre avec la violence, simple déflation narcissique, angoisse de la solitude ou ravalement par l'infantile et la culpabilité ?

Accueillir ces jeunes exilés, c'est proposer un lieu de parole à un carrefour, l'adolescence, où le « sens » ne peut être giratoire, mais implique des allers-retours. Se tenir à ce croisement est un impératif pour aider ces jeunes à trouver des appuis plus assurés face à la grande Histoire et à ses traumatismes.

*Jacky Roptin, psychologue clinicien
et psychanalyste*



Il y a un temps de suspension dans l'écoute qui peut redonner place à l'imprévisible, au discordant, dans l'accueil de la parole de ces jeunes

Séquencer l'espace et le temps pour que les personnes se sentent accueillies

L'agence Grand Huit accompagne le Centre Primo Levi dans sa réflexion sur l'aménagement de ses nouveaux locaux. Comment se traduit, sur le plan architectural, le souhait de bien accueillir les patients ?

Est-il possible de faire en sorte que les personnes ne se sentent ni désirées ni attendues, afin de les faire repartir ?

Clara Simay : C'est une question sur laquelle nous avons beaucoup bataillé au sein de notre agence d'architecture. Certaines structures liées à l'urgence, l'hébergement, l'accueil temporaire nous ont formulé ce type d'injonctions auxquelles nous avons résisté. Par exemple, il nous a été demandé que les lieux ne soient pas très confortables, pas trop accueillants, pour que la personne ne stagne pas.

Selon moi, ces temps de reconstruction se doivent au contraire d'être extrêmement qualitatifs puisqu'ils sont en lien avec la fragilité. Personnellement, j'ai commencé avec la petite enfance. Ce public permet de se rendre compte qu'une personne assez vulnérable peut ne pas trouver sa place dans le milieu urbain. La ville n'est pas faite pour les enfants, car son échelle n'est pas adaptée à eux et les échanges sont souvent brutaux. L'espace urbain est plutôt conçu pour la voiture, ce qui

les amènent à se loger et à se parquer dans un espace de jeu très sécurisé. C'est également le cas des personnes âgées qui ont, elles aussi, bien des difficultés à trouver une place, notamment avec l'accélération de la mobilité. Dès qu'une bascule dans un autre espace-temps s'opère, les personnes vulnérables en pâtissent violemment.

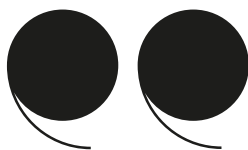
L'accueil au sens physique est le premier espace dans un lieu dédié à cela. C'est lui qui fait l'interface avec un monde urbain assez brutal. Si les personnes vulnérables, fragilisées, trouvent difficilement leur place d'une manière générale, comment

faire pour que cet espace dédié devienne une interface, un sas, finalement, vers une fonction, comme le soin, par exemple ? C'est cette articulation entre la rue et le soin qu'il faut trouver pour le Centre Primo Levi.

Comment bien accueillir ?

CS : En architecture, il existe une notion intéressante d'accessibilité universelle. Ce n'est pas celle de l'accessibilité, qui se résume souvent à un point technique, comme, par exemple, l'installation d'une rampe pour permettre à une personne de grimper avec son fauteuil. En réalité, il existe toute sorte de handicaps, liés à la vue, à l'audition, à la motricité, mais aussi au champ psychiatrique, ce qui recouvre des questions physiques et sensorielles très différentes. Cette dimension universelle, c'est concevoir l'espace de manière à accueillir tous les types de handicap. En prenant soin de l'espace, en prenant soin de l'accueil, de la séquence d'un point de vue sensoriel et moteur, c'est au bénéfice de tous. Par exemple, des magasins ont expérimenté la mise en place d'horaires durant lesquels la lumière et la musique sont moins fortes afin d'être adaptées aux personnes souffrant de troubles autistiques. Or, ils se sont rendu compte que tout le monde venait à ces heures-là, parce que personne n'a envie d'être agressé par la musique et la lumière.

La place de l'accueillant a également été beaucoup travaillée avec les accompagnants sociaux des différents projets que nous avons eus. Avec des publics précaires, les lieux sont franchement ouverts pour signifier que chacun est vraiment accueilli. C'est de la générosité dans les espaces communs, par exemple, ne pas avoir d'exiguïté dans une salle d'attente où on va caser



La question sous-jacente est donc : comment opérer un retournement de la situation d'assistance ?

des fauteuils comme on peut. Il s'agit plutôt de la concevoir comme un espace de vie, comme un lieu où nous sommes bienvenus et non passifs à attendre. Peut-être recréer de la sociabilité entre les personnes, en créant un espace où on peut prendre un café ? Pour les personnes victimes de torture et de violence politique, comment faire en sorte qu'elles trouvent leur place ? Est-ce que cela veut dire participer à l'accueil ? À la Ferme du Rail – qui comprend un CHRS et un lieu de travail – les personnes travaillent au maraîchage et recueillent le compost des habitants du quartier. Elles deviennent pourvoyeuses de service à la ville pour le bien commun. La question sous-jacente est donc : comment opérer un retournement de la situation d'assistance ? Que les bénéficiaires ne soient pas passifs ou dans une activité occupationnelle, mais trouvent une place dans la ville par le service rendu et par l'accueil. Dans cet exemple, les personnes expliquent le processus du traitement des déchets organiques et deviennent ainsi sachant et accueillant. Au Centre Primo Levi, ce renversement pourrait s'imaginer par le fait qu'un patient propose un café à un nouvel arrivant, et ce de manière autonome. Donc, avoir un coin cuisine en libre accès, par exemple, un accès à une documentation, un espace qui favorise la conversation, où les sièges ne sont pas disposés en rang d'oignon. C'est aussi proposer de s'isoler parce qu'on ne peut pas non plus imposer le collectif.

Et cela se traduit comment au niveau de l'architecture ?

CS : Pour que le CHRS de la ferme du Rail soit adapté aux personnes qui ont eu un parcours d'errance, il est nécessaire de prendre en compte leur problématique qui porte sur l'isolement. L'espace ne peut pas contraindre à être en lien avec l'autre. Des paliers sont nécessaires. Dans un premier niveau, l'intimité se situe au sein de la chambre, comprenant une salle de bain individuelle. À chaque étage, un espace commun est proposé, avec une petite cuisine. Donc, si la personne n'a pas envie d'aller vers la communauté, elle peut rester à son étage pour se faire à manger. Sinon, elle peut aller dans la grande cuisine, qui est l'endroit qui rassemble à la fois

Travailler avec des matériaux de récupération amène cette dimension de réparation de la matière, de rendre utile ce que la ville a jeté, exactement comme les personnes

les personnes travailleuses et hébergées. Et ce lieu possède également un restaurant de quartier où tout le monde peut venir. Cet espace permet d'être entouré tout en étant un anonyme dans la foule. Personne n'est stigmatisé. Il existe donc une gradation dans la rencontre, qui a été pensée dans la conception de l'espace. Ce qui permet à la personne de redevenir actrice de son parcours spatial, de son rapport à l'espace et aux fonctions qui y sont associées. C'est dans cette même idée qu'a été pensé l'atelier éphémère *Le Sixième Toit* de l'Atelier plus un. Compte tenu du statut de « sans-papiers », les personnes étaient bénévoles sur ce projet. Mais, au lieu de leur proposer de réaliser un objet quelconque pour se qualifier en tant qu'artisan-ouvrier, ils ont construit l'atelier éphémère en récupérant une ancienne charpente, reprenant l'idée de (se) donner une seconde vie. Travailler avec des matériaux de récupération amène cette dimension de réparation de la matière, de rendre utile ce que la ville a jeté, exactement comme les personnes. Et puis, prendre soin de la matière, c'est aussi prendre soin des personnes.

Quoi d'autre participe à un lieu accueillant ?

CS : Au niveau sensoriel, nous avons beaucoup travaillé les matériaux naturels, écologiques, comme le bois, les enduits naturels, la pierre, etc. Le choix de ces matériaux comme pourvoyeurs de bien-être a été documenté scientifiquement par la filière du bois, notamment. Concrètement, nous cherchons à favoriser la lumière naturelle et le fait qu'elle puisse être contrastée. Autrement dit, ne pas avoir ces dalles de bureau où tout le monde est éclairé par le plafond, rappelant, dans notre imaginaire, les espaces d'accueil du Sanitaire ou de l'Administratif.

Après, la dimension acoustique est aussi à prendre en compte. Bien s'entendre favorise une qualité de l'échange, ce qui implique que le son soit conduit, absorbé, afin de trouver de l'intimité. Et puis cela permet également de préserver la confidentialité dans le soin.

Le soin, c'est aussi la dimension santé : les matériaux neufs sont souvent émissifs de composés organiques volatils parfois cancérigènes, et la qualité de l'air, avec un bon contrôle de la ventilation, est importante. Avec le réchauffement climatique, la question du confort se pose en période de canicule. Pour ne pas avoir recours à la climatisation, nous nous inspirons de savoir-faire traditionnels et vernaculaires, avec des matériaux qui, par leur qualité d'inertie (la terre crue, le plâtre, la pierre) savent redonner un bon équilibre de température sans machine. Au sein du lieu, les sas sont aussi à utiliser, notamment ceux correspondant à la fin du parcours, c'est-à-dire, une fois que la séance est terminée. L'accueil n'est pas uniquement le premier accueil. Les couloirs sont souvent pris pour des espaces résiduels, alors qu'ils peuvent, selon moi, être utilisés comme une articulation, un espace de transition, un entre-deux. Penser toute la séquence, y compris la sortie, augmente à mon sens la qualité de l'accueil.

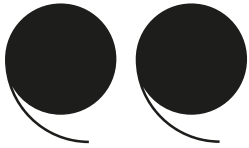
Qu'est-ce qu'une séquence en architecture ?

CS : C'est que l'architecture relève de l'espace et du temps. C'est une expérience et non pas un objet. Une séquence, c'est décrire un scénario possible entre mon point de départ et où j'arrive progressivement. Toute la qualité de l'accueil va être liée au fait qu'il n'y ait pas de rupture, que je me sente bienvenu et à ma place sur l'ensemble de ce temps, y compris la sortie. Par exemple, si une séance m'a un peu bouleversé, est-ce que je suis tout de suite jeté dans la rue ou est-ce que je peux repasser par de l'espace commun ? Est-ce que je peux m'isoler un moment ou prendre une porte dérobée ? Symboliquement, la personne passe des seuils : entre la ville et le lieu d'accueil, entre l'accueil général et la salle de soin, etc.

Propos recueillis par Marie Daniès, rédactrice en chef

Des-accueil

Par Hélène Desforges



Et alors, comment, empêché, la thérapie peut-elle opérer s'il n'y a pas de place pour l'étrange-r ?

Ne me pressez pas, je n'y vois rien.
Il me faut du temps – alors qu'un bon kinésithérapeute « normopathe »¹, à l'observation, et après un bon interrogatoire, a déjà quasiment déduit tout ce dont souffre son patient.
Ne me pressez pas, je n'y vois rien.
Il me faut du temps. La machinerie m'aveugle, je n'entends rien. Qui parle ? Qui me parle ?

Il est des centres de soin qui viennent là où justement le geste ne parvient pas à être thérapeutique, où la rencontre est impossible. Alors, ils créent, cherchent une voie de passage, une voie de relation, une voie de mouvement.
Ici, le Centre s'est inventé pour venir à la rencontre de celles et ceux qui, échouant chez nous d'une longue route d'exil, rescapent de ces violences politiques, où le rituel de la torture leurrait le rituel des morts.
Figé, figée.

Elle arrive, en retard. Premier rendez-vous.
Tout thérapeute sait combien l'enjeu de cette première rencontre est important. L'accroche va-t-elle se faire ? Son métier s'y joue à chaque fois, son savoir-faire, son ignorance. Mais elle est en retard.

Évitons tout mépris, écoutons la méprise :
« Je perdue, je suis perdue, j'ai perdu, je me suis perdue », cela n'en finit pas. Perdue, elle vient voir cette thérapeute manuelle qui la touchera pour la première fois depuis ces multiples tortures et viols. Ça, elle le sait, elle a déjà essayé, dans des ailleurs en ville, et déjà fait demi-tour.
Moi, je ne sais pas comment on soigne les effets d'une torture. Comment toucher l'intouchable. Les esquives sont multiples de part et d'autre.

« Mais vous nous avez trouvés », puis, elle est revenue sans se perdre. Elle a trouvé refuge en entendant au Centre le désir d'accueil, l'envie que nous avons de faire co-naissance avec elle.

Faut-il la suivre quelques mois plus tard quand elle répond à l'invitation à la danse, avec ses enfants, sur les quais de Paris plage ; quand, courageusement, elle peut regarder quelle place prendre dans ce pays d'accueil ? Cherchent-ils l'un et l'autre à se trouver ?

Ne me pressez pas, je n'y vois rien
Donc, j'utilise mes mains.
Pour ce faire, il faut prendre le temps. Laisser le temps de se déshabiller, de se dévoiler. Quel temps faut-il pour préparer les peaux à la rencontre, qu'elles arrivent à se dire quelque chose ? Elle m'emmène dans les méandres de l'indicible, de ce corps aux prises avec des représentations toujours violentes. Nous apprenons à rendre les gestes thérapeutiques.

Il est des centres qui travaillent à lever des maux-entendus et à permettre à celles et ceux, thérapeutes qui sont en ville, aux prises avec les multiples charges de leur cabinet, d'accueillir, fidèles à la déontologie de leur profession², cet étrange-r qui fait irruption. Étrange qui pourrait figer tout acte thérapeutique dans les incompréhensions qu'il fait surgir. Et alors, comment, empêché, la thérapie peut-elle opérer s'il n'y a pas de place pour l'étrange-r ?

Hélène Desforges, masseur-kinésithérapeute

-
1. Jean Oury, Bernard Salignon, *Rythme et Présence*, Jean Oury, 1986.
 2. Article R4321-58 Création Décret n°2008-1135 du 3 novembre 2008 – art. 1 : « Le masseur-kinésithérapeute doit écouter, examiner, conseiller, soigner avec la même conscience toutes les personnes quels que soient leur origine, leurs mœurs et leur situation de famille, leur appartenance ou leur non-appartenance, réelle ou supposée, à une ethnie, une nation ou une religion déterminée, leur handicap ou leur état de santé, leur couverture sociale, leur réputation ou les sentiments qu'il peut éprouver à leur égard. Il ne doit jamais se départir d'une attitude correcte et attentive envers la personne soignée. »

Bibliographie

Assemblée Nationale

Rapport d'enquête sur les migrations, les déplacements de populations et les conditions de vie et d'accès au droit des migrants, réfugiés et apatrides en regard des engagements nationaux, européens et internationaux de la France
2021.

Un rapport articulé autour de trois parties : réguler les migrations, une affaire « étrangère et européenne » plus qu'« intérieure » ; adapter notre organisation politique administrative à la réalité des migrations et l'accès des personnes migrantes aux droits sur le territoire français : une promesse de la République insuffisamment tenue (comprenant notamment l'accès au droit, l'accès aux soins, l'accès à l'emploi, l'accès à l'hébergement et au logement et la prise en compte des besoins de certains migrants).
Source : www.assemblee-nationale.fr

Collège de praticiens du droit des étrangers

Pour des politiques migratoires conformes à toutes les exigences de la République. Faire reculer les situations de non-droit
21 janvier 2020.

Différents acteurs des champs du droit, de la recherche, de la fonction publique et de la société civile ont souhaité transmettre les insuffisances des actions menées par le gouvernement français en matière de politique d'accueil. Ce collège de praticien du droit d'asile offre une réflexion construite autour de quatre axes : reconstruire la politique de l'asile et de l'immigration sur une approche nouvelle ; garantir le plein exercice du droit d'asile ; construire une protection humanitaire et environnementale complémentaire et organiser une ouverture dynamique et concertée à la migration du travail.
Source : www.infomie.net

Cote, Armando

Le logement permet une vie privée à chacun, qui n'existe ni dans la rue, ni dans les lieux d'hébergement collectifs
dans *La Fapil agit contre la précarité, Le logement des personnes exilées*
Livret n°4, *La Fapil*, octobre 2022.

Un entretien avec Armando Cote sur la précarité des conditions d'accueil et les effets psychiques d'un accès au logement, de l'errance ou encore le fait d'être débouté du droit d'asile.
Source : www.fapil.fr

Cour des comptes

L'Entrée, le Séjour et le Premier Accueil des personnes étrangères
Rapport public thématique, avril 2020

L'État, qui ne peut donc pas les limiter quantitativement, dispose d'un pouvoir de sélection restreint. À défaut de maîtriser les entrées, il a durci le régime du séjour en imposant le renouvellement fréquent d'une majorité de titres courts. Les relations entre l'administration et les usagers, qui n'ont pas fait l'objet d'une modernisation suffisante, en sont d'autant plus difficiles. Enfin, le dispositif de premier accueil apparaît sous-dimensionné au regard des ambitions affichées en matière d'intégration.
Source : www.ccomptes.fr

Kobelinsky, Carolina

16. Les limites de l'hospitalité. Accueil et dépendance des demandeurs d'asile
Didier Fassin éd., *Les nouvelles frontières de la société française*. La Découverte, 2012, pp. 385-402.

À partir d'une enquête ethnographique menée, entre décembre 2003 et novembre 2007, dans des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), financés par l'État et gérés par différentes associations, l'auteur propose d'explorer la forme particulière d'hospitalité qui s'y déploie. Ce faisant, il s'agit de réfléchir au processus de construction de frontières spatiales

et symboliques de la société française en jeu dans l'administration des étrangers au statut précaire et soumis à évaluation. Autrement dit, il sera question dans ces pages de s'interroger sur les limites de l'accueil qui leur est offert.
Source : cairn.info

Masson Diez, Évangeline, et Marjorie Gerbier-Aublanc

L'hospitalité : nos rêves, leurs cauchemars

Armando Cote éd., *Rêves et cauchemars des personnes exilées*. Érès, 2022, pp. 105-115.

Moins visible que les actions de distribution, l'hébergement citoyen a pris de l'ampleur en France. Des initiatives portées par des associations, des collectifs citoyens et des mouvements indépendants de citoyens non affiliés à une organisation se sont déployées sur tout le territoire, afin d'organiser l'accueil de migrants chez l'habitant. Dans un contexte de saturation du Dispositif national d'accueil (dna), ces cohabitations apparaissent comme une formule idéale, quasi « rêvée », d'accueil des migrants. Mais de quel(s) rêve(s) parle-t-on, et surtout du/des rêve(s) de qui ? C'est ce que cette contribution vise à interroger, en croisant les résultats de deux enquêtes socio-ethnographiques réalisées en 2017-2018, à Paris et en Île-de-France.
Source : cairn.info

Villain, Marie-José

Prendre le risque de la rencontre et de l'accueil Mères et bébés sans-papiers. Une nouvelle clinique à l'épreuve de l'errance et de l'invisibilité
Sous la direction de Davoudian Christine. Érès, 2012, pp. 157-167.

Une réflexion sur l'accueil de familles « en situation irrégulière » dans un centre de Protection maternelle et infantile (PMI), de la place d'une psychologue clinicienne.
Source : cairn.info



NOUVELLE BROCHURE

EN 2024, FORMEZ-VOUS !



Téléchargez la brochure sur notre site ou demandez la version papier à : formation@primolevi.org

Toutes nos formations peuvent être réalisées au sein de votre organisme.

WWW.PRIMOLEVI.ORG



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes : actions de formation